

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Parc SPIRIT de MOISSY CRAMAYEL

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Surface de plancher: environ 14 450m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un terrain localisé dans l'emprise de la ZAC DU CHARME. Cette ZAC a été créée par l'EPA Sénart spécifiquement dans l'objectif d'accueillir des activités économiques.

Le site est idéalement placé à proximité de grands axes de circulation : à proximité de la Francilienne (N104) et de l'autoroute A5, le long de la D57. Le site est accessible par les transports en commun (RER D, connexion directe avec la gare de Lyon).

Le projet sera conçu de manière à respecter une démarche environnementale responsable avec l'utilisation de matériaux pérennes et nécessitant peu de transformation. Le mode constructif est également organisé de manière responsable avec l'insertion des entreprises locales, notamment pour le second œuvre. Le chantier privilégiera les circuits courts d'approvisionnement en matières premières.

Le projet est destiné à accueillir des bureaux, des locaux d'activités industrielles destinées aux PME-PMI, des entrepôts, des locaux de recherche et des services aux entreprises. Un soin particulier est apporté à l'aménagement paysager de l'ensemble qui représente 25% de la surface du terrain. L'ensemble aura un traitement spécifique pour la récupération des eaux pluviales en privilégiant la rétention dans des bassins avant le rejet dans les noues aménagées à cet effet par la ZAC.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de développer l'activité économique de la zone d'étude qui se trouve au sein de la ZAC DU CHARME.

Le projet a été établi en concertation avec la l'EPA SENART, ambitionnant d'accueillir des PME/PMI pour favoriser les activités économiques et dynamiser l'offre d'emplois sur le territoire.

Le projet est organisé comme un parcours résidentiel des entreprises car il permettra l'accueil des sociétés souhaitant louer ou acheter des locaux de production et des bureaux d'accompagnement à compter de 400m<sup>2</sup> et allant jusqu'à 2000m<sup>2</sup>.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend 3 tranches. Chacune fera l'objet d'un permis de construire indépendant tenant ainsi compte d'un rythme d'écoulement identifié dans le cadre des études de marchés effectuées en amont.

Le PC de la tranche 1 a été déposé le 20 décembre 2018, n° PC 077 296 18 00024, obtenu le 27 mai 2019.

Celui de la tranche 2 sera déposé avant le début de l'année 2021.

Celui de la tranche 3 avant la fin de l'année 2022.

Les travaux de la tranche 1 ont démarré au dernier trimestre 2020.

Il est prévu un délai de 10 mois de construction par bâtiment et la 1ere tranche compte 2 bâtiments, les travaux de cette tranche s'achèveront en 2022.

Le rythme des travaux sera le même pour les tranches 2 et 3 après dépôt des PCs, l'ensemble des travaux s'achèveront donc avant fin 2024.

Les espaces communs, espaces paysagers et voiries de services seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le projet est prévu à l'équilibre déblai/remblai ce qui limitera les transports liés aux terrassements lors de la phase travaux.

La gestion des eaux pluviales sera respectueuse de l'environnement par la mise en place de noues, de bassins de rétention etc.

Nous privilégierons l'insertion des entreprises locales pour la phase de réalisations de façon à réduire l'impact carbone.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le site accueillera 80% d'activités industrielles/stockage et 20% de bureaux.

La gestion du terrain sera laissée à une Association Syndicale Libre, qui s'occupera notamment de la gestion des espaces paysagers et des parties communes et qui sera gérée prioritairement par des entreprises locales. L'ensemble des espaces verts représentent environ 25% de la surface du terrain.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement feront également l'objet d'un suivi régulier (visites périodiques, maintenance des équipements, curage, vidange périodique des séparateurs d'hydrocarbures...), là encore, la priorité sera donnée à l'emploi des entreprises locales.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'établissement de 3 dossiers de permis de construire.

Le PC de la tranche 1 a été déposé le 20 décembre 2018, n° PC 077 296 18 00024, obtenu le 27 mai 2019.

Celui de la tranche 2 sera déposé avant le début de l'année 2021.

Celui de la tranche 3 avant la fin de l'année 2022.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain;	30 894m <sup>2</sup>
Emprise au sol:	11 748 m <sup>2</sup>
Surface de plancher:	14 450 m <sup>2</sup>
Surface d'espace vert:	7 297m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**Rue de l'Innovation,  
77 550 - MOISSY CRAMAYEL**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 4°8'3"8'2"9 Lat. 2°3'4"3'2"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFFs les plus proches de la zone sont: - Znieff type 1: "COTEAU DES LARRIS A BUCHELAY", N° : 110020385, qui se situe au plus proche à environ 1.65kms: - Znieff type 2: "FORÊT DE SENART", N° : 110001610, qui se situe au plus proche à environ 2.6kms.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 zones les plus proches couvertes par un arrêté de protection biotope se localisent à environ 14 kms de la zone du projet: - au Sud Ouest, la n° : FR3800417 qui se nomme "Marais De Fontenay-Le-Vico". - au Nord Ouest, la n° : FR3800499 qui se nomme "La Fosse Aux Carpes".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un "Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le département de Seine et Marne" a été piloté par la Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002. L'opération qui fait l'objet de cette demande n'est néanmoins, pas impacté par ce document.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étudiée se situe dans la zone de répartition des eaux d'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié se trouve à plus de 2.5kms au Sud du périmètre du site inscrit n°9810 "Yerres aval Seine et Marne".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le N° : FR1110102, Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte qui se situent à environ 12kms au Sud Ouest du terrain étudié.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en eau potable via le réseau d'eau potable. Aucun process ne nécessitera de prélèvement spécifique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou pompage ne sera réalisé en phase travaux, ni en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat. Le projet est conçu de manière à équilibrer les déblais/remblais et ainsi limiter les transports de matériaux et les coûts financiers et environnementaux associés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente pas d'espèce ou d'habitats sensibles. Le projet entrainera la disparition d'espaces ouverts ne présentant pas de potentialités particulières vis-à-vis de la faune et de la flore. Il est à noter que projet respectera l'ensemble des prescriptions des documents d'urbanisme de la ZAC. Il y aura donc une cohérence dans l'aménagement global de la ZAC ainsi que dans le traitement paysager et la démarche environnementale. Les mesures nécessaires ont été mises en place vis-à-vis de la préservation de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est inclus dans aucun site Nature 2000. Le Site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2.5kms du site. (cf. Annexe). De par la nature du projet et sa distance par rapport à ce site, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les espèces ou habitats inscrits au Formulaire standard de Données du Site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude correspond à d'anciens terrains agricoles. Cependant, il font maintenant partie de la ZAC du Charme et l'évolution de l'occupation des sols de la zone est inscrite dans les documents d'urbanisme de la Commune. Dans le cadre du projet de la ZAC, les mesures nécessaires ont été prises.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité tertiaire du site n'engendre pas de risque naturel direct. Seule l'augmentation de trafic engendrée par l'aménagement du site et de l'ensemble de la ZAC pourrait avoir des effets. Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la création de la ZAC pour évaluer ces effets.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera les déplacements nécessaires à l'exercice des activités industrielles, à savoir en nombre très limité de camions, camionnettes. Le trafic engendré par le projet reste moindre par rapport à la circulation liée à la présence de la RD57 à l'Est du terrain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La zone d'étude présente des niveaux sonores compris entre 70 et 76dB(A). Ce niveau sonore est lié à la circulation de la RD57.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude est localisé dans un tissu urbanisé et en périphérie de Paris, elle est donc concernée par la pollution lumineuse des grandes agglomérations et voies de circulation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets liquides seront les rejets d'eaux usées qui seront rejeté dans le réseau conformément aux prescriptions de la ZAC et de la Commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet produira des déchets liés à l'aménagement (chantier) et à son exploitation. Il n'est pas de nature à produire des déchets dangereux. Les déchets de chantier pouvant être valorisés dans les filières de gestion des déchets à proximité le seront.</p> <p>Concernant les déchets d'exploitation, le tri et l'élimination des déchets seront planifiés en amont. La limitation des déchets à la source sera favorisée. L'ensemble des déchets sera géré par des prestataires agréés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respecte les directives d'urbanisme et de paysage applicables aux différents projets inclus dans la ZAC DU CHARME.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains verront leur occupation modifiée. Mais ce changement d'usage est inscrit au PLU de la Commune de Moissy Cramayel.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet fait partie de la ZAC DU CHARME avec laquelle il va interférer, cette ZAC étant conçue pour accueillir des activités économiques.

Le programme immobilier s'intègre parfaitement dans son environnement étant conçu dans l'alignement des dispositions de Cahier des Charges de la ZAC.

Cette ZAC a déjà fait l'objet d'une étude environnementale globale (cf. Annexes)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le choix du site, au sein de la ZAC du Charme sur des terrains ayant vocation à accueillir des activités industrielles est une des principales mesures d'évitement des impacts. Le projet d'aménagement sera conçu conformément à l'ensemble des prescriptions des documents d'urbanisme en vigueur et répondront parfaitement aux prescriptions de la ZAC.

L'étude d'impact de la ZAC du Charme stipule que les effets d'aménagement de la ZAC sur la partie du territoire de Moissy Cramayel sont relativement restreints sur le milieu naturel.

Cette étude d'impact précise que l'ensemble des mesures proposées permettent de compenser l'impact général du programme d'ensemble de la ZAC.

Notre projet s'intègre parfaitement dans son environnement destiné à l'activité économique.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que l'ensemble des mesures mises en place et notamment imposées par le règlement de la ZAC permettent de s'assurer de la réalisation de projets à haute qualité environnementale.

Dans ce contexte, et vis-à-vis de l'ensemble des mesures prises par l'EPA SENART nous sommes amenés à penser qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A- Annexe 1 - Etude d'impact - ZAC DU CHARME

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LEVALLOIS-PERRET

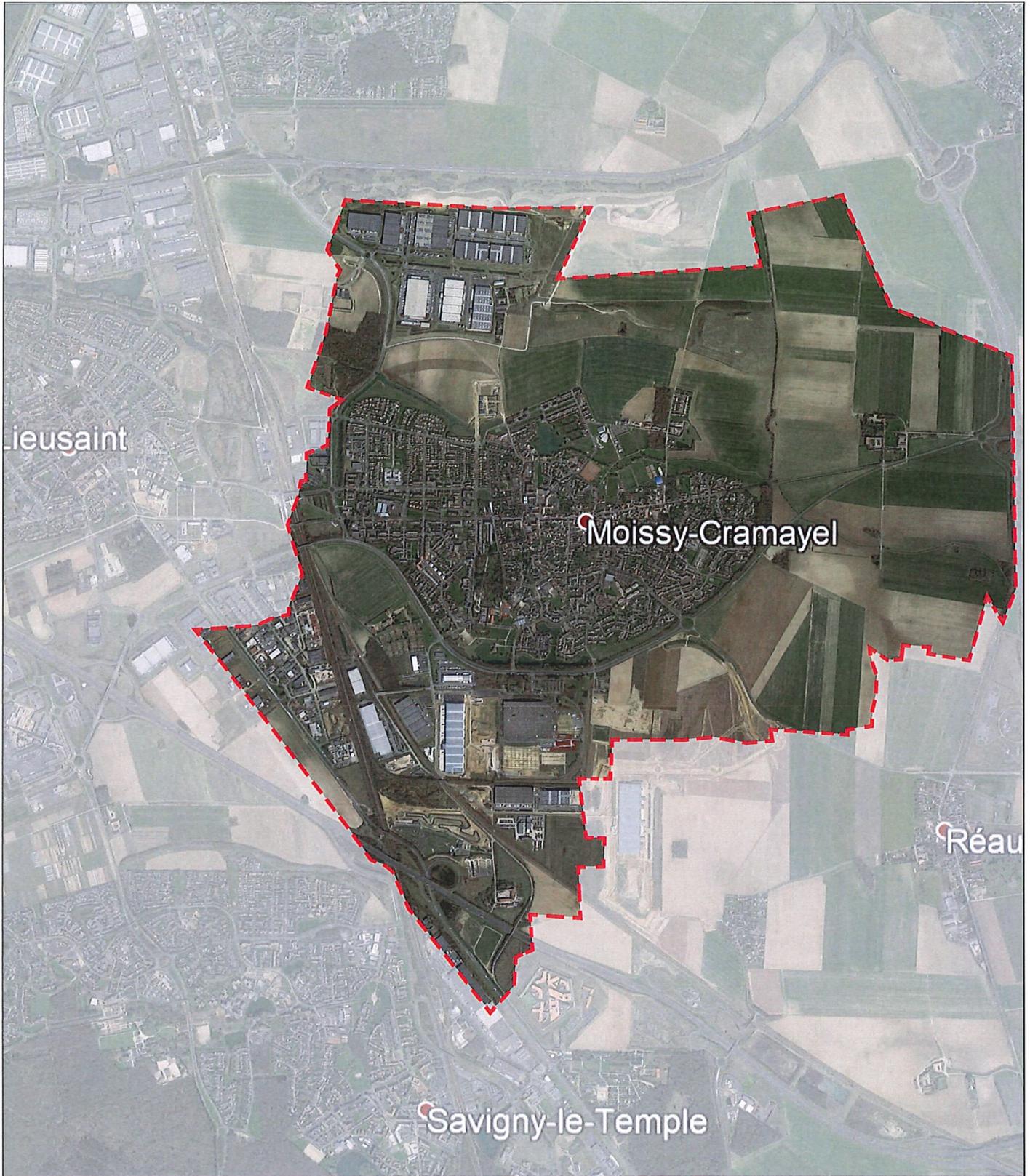
le, 23/12/2020

Signature



**SPIRIT ENTREPRISES**

68 rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS PERRET  
RCS NANTERRE B 498 376 144



Photographie aérienne - 1/30.000°



## DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Adresse: Rue de l'innovation  
77 550 MOISSY CRAMAYEL

Créé le: Décembre 2020

Echelle:

Titre: PLAN DE SITUATION

Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.

**SPIRIT ENTREPRISES**  
68 rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS PERRET  
RCS NANTERRE B 498 376 144

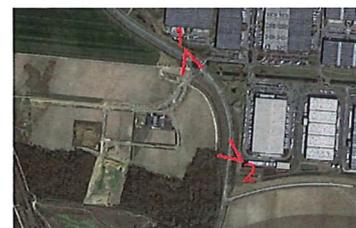
**SPIRIT ENTREPRISES**

68, rue de Villiers,  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
mkessaria@spirit.net  
TEL: 01 41 40 05 17  
Fax: 01 41 40 82 62

1



2



## DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Adresse: Rue de l'innovation  
77 550 MOISSY CRAMAYEL

Créé le: Décembre 2020

Titre: PHOTOGRAPHIES

SPIRIT ENTREPRISES

68, rue de Villiers,  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
mkessaria@spirit.net  
TEL: 01 41 40 05 17  
FAX: 01 41 40 82 62

*Spirit*  
**SPIRIT ENTREPRISES**  
 68 rue de Villiers  
 92300 LEVALLOIS PERRET  
 RCS NANTERRE B 498 376 144

Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.

03



## DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Adresse: Rue de l'innovation  
77 550 MOISSY CRAMAYEL

Créé le: Décembre 2020

Echelle: 1/2000

Titre: PLAN MASSE

Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.

SPIRIT ENTREPRISES

68, rue de Villiers,  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
mkessaria@spirit.net  
TEL: 01 41 40 05 17  
FAX: 01 41 40 82 62

  
**SPIRIT ENTREPRISES**  
68 rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS PERRET  
RCS NANTERRE B 498 376 144

04



### Accès par transports en commun

- > RER D - Gare de Lieusaint-Moissy
- > RER D - Gare de Combs-la-Ville-Quincy



## DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Adresse: Rue de l'innovation  
77 550 MOISSY CRAMAYEL

Créé le: Décembre 2020

Echelle:

Titre: PLAN DES ABORDS DU PROJET

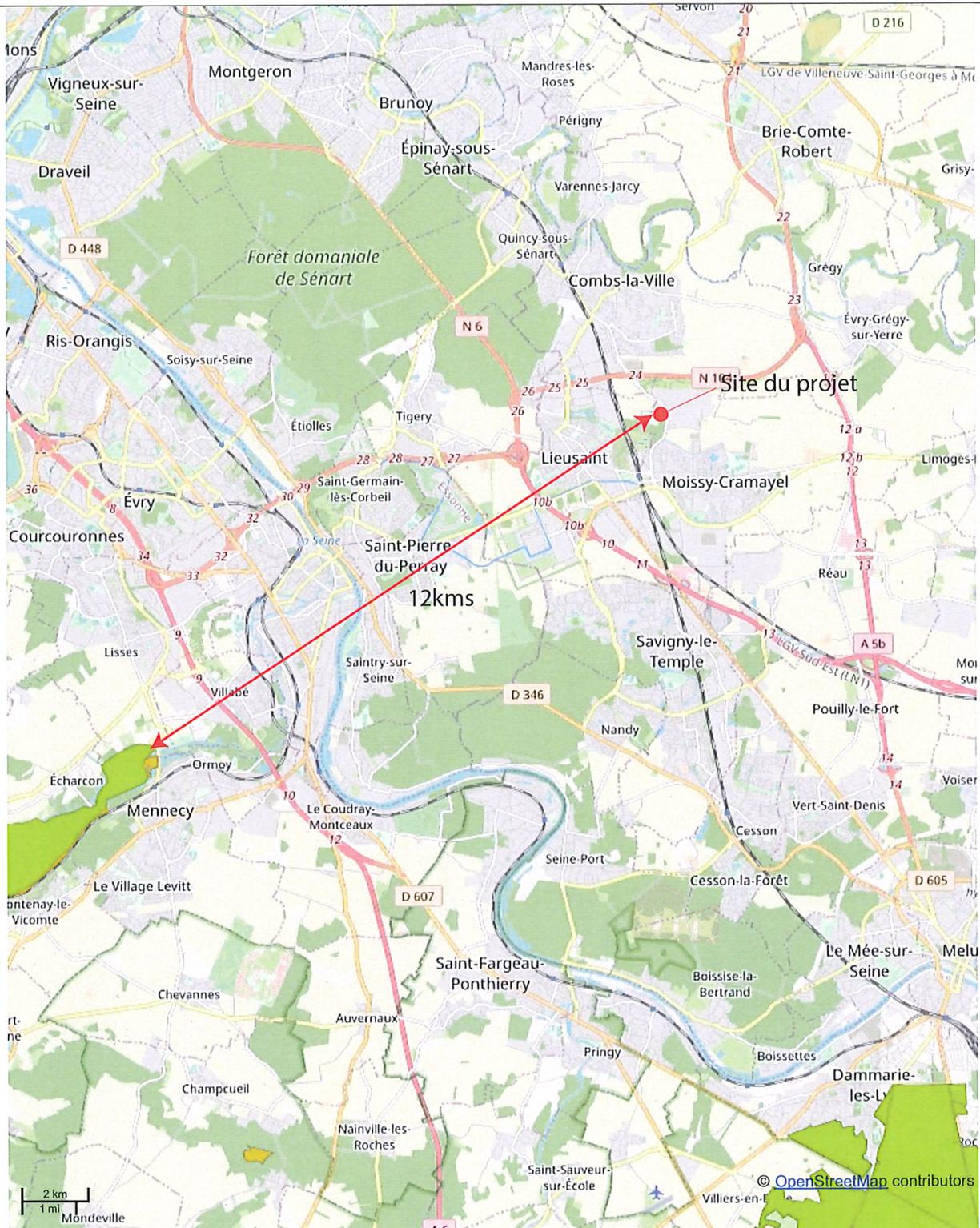
Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.

### SPIRIT ENTREPRISES

68, rue de Villiers,  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
mkessaria@spirit.net  
TEL: 01 41 40 05 17  
FAX: 01 41 40 82 62

  
**SPIRIT ENTREPRISES**  
68 rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS PERRET  
RCS NANTERRE B 498 376 144

05



Zone de protection speciale

Source : INPN

Zones de protection spéciale

Site d'importance communautaire

Source : INPN

Sites d'importance communautaire

## DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Adresse: Rue de l'innovation  
77 550 MOISSY CRAMAYEL

Créé le: Décembre 2020

Titre: PLAN DE LOCALISATION DE SITE NATURA 2000

SPIRIT ENTREPRISES

68, rue de Villiers,  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
mkessaria@spirit.net  
TEL: 01 41 40 05 17  
FAX: 01 41 40 82 62

**SPIRIT ENTREPRISES**  
68 rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS PERRET  
RCS NANTERRE B 498 374

06

Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.